Nations Unies S/2020/697



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 juillet 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 11 juillet 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil de sécurité a mené à bien la procédure de vote sur l'amendement figurant dans le document S/2020/692, que la Chine a proposé au projet de résolution publié sous la cote S/2020/684, qui a été présenté par l'Allemagne et la Belgique, dans le cadre de la question intitulée « la situation au Moyen-Orient ». Le vote s'est déroulé compte tenu des conditions extraordinaires qui touchent actuellement la pratique et les méthodes de travail du Conseil de sécurité et selon la procédure énoncée dans la lettre datée du 27 mars 2020 adressée aux représentantes permanentes et représentants permanents des membres du Conseil par le Président du Conseil (S/2020/253), qui a été arrêtée en raison de la situation exceptionnelle résultant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

La Directrice de la Division des affaires du Conseil de sécurité a reçu des lettres des 15 membres du Conseil communiquant la position de leur pays sur la proposition d'amendement figurant dans le document S/2020/692, au projet de résolution publié sous la cote S/2020/684. Le résultat du vote est le suivant :

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Chine, Fédération de Russie, Indonésie, Niger, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Tunisie, Viet Nam.

Ont voté contre :

Allemagne, Belgique, Estonie, États-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Se sont abstenus :

République dominicaine.

La proposition a recueilli huit voix pour, six voix contre, avec une abstention. Elle n'est pas adoptée, le nombre requis de voix n'ayant pas été obtenu.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Christoph **Heusgen**

20-09506 (F) 150720 160720

